

**Procès-Verbal N°8**  
**Commission Régionale**  
**des Terrains et Installations Sportives**  
**CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

---

**Réunion du 23 Juillet 2020**

---

**Présents :** Georges SAMSON, Pierre-Yves NICOL, Frédéric RAYMOND, Albert ROUSSEAU, Joël LE BOT, Guillaume DEM, Constant REBILLON, Jean-Paul TOUBLANT

---

**Excusés :** Yvon TRIFOL, Bernard CANTO

---

**Assiste :** Pierre LE BOT

---

**1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

**1.1. Confirmation Classements Eclairage**

**1.2. Confirmation Classements Terrains**

**2. CLASSEMENTS TERRAINS**

**2.1. Classements Initiaux**

- **LANGOLEN : STADE DE LA CROIX ROUGE – NNI 291100201**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de l'aire de jeu
  - Rapport de visite effectué le 18/06/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement niveau Foot A11 jusqu'au 23/07/2030.
- **PLOUENAN : STADE MUNICIPAL 2 – NNI 291840102**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 09/03/2020
  - Plan de l'aire de jeu et de situation
  - Plan des vestiaires
  - Rapport de visite effectué le 09/03/2020 par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement niveau Foot A11 jusqu'au 23/07/2030.



- **RENNES : STADE LA BINQUENAIS – NNI 352381801**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - PV de la Commission De Sécurité du 26/05/2020
  - Plans des tracés et de situation
  - Plan des vestiaires
  - Tests in-situ du 19/06/2019Elle prononce le classement niveau 5 SYE jusqu'au 23/07/2030.
- **PLESCOP : STADE MUNICIPAL DE KERIZOUET – NNI 561580301**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 24/06/2020
  - Plan de masse et de situation
  - Plan Façades – Coupes – Vestiaires et de la Tribune
  - Plan des vestiaires
  - Test in-situ du 09/01/2019
  - Rapport de visite effectué le 01/07/2020 par M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement niveau 5 SYE jusqu'au 23/07/2030.

## 2.2. Confirmation Classement

- **PERROS GUIREC : STADE YVES LE JANNOU – NNI 221680101**  
Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 18/10/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 24/02/2020
  - Plans de masse et de situation
  - Plans des vestiaires
  - Photo de la tribune
  - Courrier de la MairieElle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 23/07/2025 sous réserve de la consolidation de la main courante avant le 31/12/2020. Un contrôle de la mise à hauteur réglementaire des deux buts sera fait par la CRTIS avant le début de la saison 2020/2021.
- **DOL DE BRETAGNE : STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 – NNI 350950101**  
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 12/11/2015
  - Rapport de visite effectué le 16/06/2020 par MM. Albert ROUSSEAU et Bernard CANTO, Membres C.R.T.I.S.Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 23/07/2030.
- **BOURG-BLANC : STADE DU TOUROUSSEL – NNI 290150101**  
Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 28/11/2022.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.  
Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 23/07/2030.



- **SULNIAC : STADE DES VALLONS 2 – NNI 562470202**  
Cette installation est référencée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 14/01/2020
  - Plan de l'aire de jeu
  - Plan des vestiairesElle prononce le classement niveau Foot A11 jusqu'au 23/07/2030 et demande de mettre à 2,50m de la ligne de touche les buts de football réduit.
- **SULNIAC : STADE DES VALLONS 3 – NNI 562470203**  
Cette installation est référencée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 14/01/2020
  - Plan de l'aire de jeu
  - Plan des vestiairesElle prononce le classement niveau Foot A11 jusqu'au 23/07/2030.

### 2.3. Changement de Niveau

- **CARHAIX : STADE IME 1 - KERAMPULH – NNI 290240301**  
Cette installation était classée en niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 12/03/2020.  
La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 SYE (date de mise à disposition : 30/08/2019) et du document transmis :
  - Test in-situ du 04/09/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en niveau 6 SYE.Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de cette installation en niveau 6 SYE jusqu'au 30/08/2029.
- **CLOHARS FOUESNANT : STADE HENT KASTELL – NNI 290320101**  
Cette installation était classée en niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 15/01/2020.  
La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 SYE (date de mise à disposition : 02/07/2019) et du document transmis :
  - Test in-situ du 25/07/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en niveau 6 SYE.Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de cette installation en niveau 6 SYE jusqu'au 02/07/2029.



- **LANGOLEN : STADE RENE SCORDIA – NNI 291100101**  
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 18/04/2020.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 24/06/2020
  - Plan de l'aire de jeu
  - Rapport de visite effectué le 18/06/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.En absence de la main courante derrière les buts, la commission prononce le classement en niveau 6 jusqu'au 18/07/2030.
- **PLOUENAN : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 291840101**  
Cette installation était référencée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 09/03/2020
  - Plan de situation
  - Plan des vestiaires
  - Rapport de visite effectué le 09/03/2020 par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 23/07/2030.
- **QUIMPER : STADE JEAN BRELIVET 2 – NNI 292320502**  
Cette installation était classée en niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 11/04/2019.  
La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 6 SYE (date de mise à disposition : 02/08/2018) et du document transmis :
  - Test in-situ du 28/09/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en niveau 6 SYE.Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de cette installation en niveau 6 SYE jusqu'au 02/08/2028.
- **TREGLONOU : STADE CHRISTIAN FILY – NNI 292900101**  
Cette installation est référencée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 25/06/2020
  - Plans de l'aire de jeu et de situation
  - Rapport de visite effectué le 18/11/2019 par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 23/07/2030.



- **BETTON : STADE LES OMBLAIS 3 – NNI 350240103**  
Cette installation était classée en niveau 5 SYE jusqu'au 07/09/2018 et dont le classement était suspendu depuis le 14/11/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Attestation de mise à disposition du 15/06/2018
  - Plans de masse, de situation, topographique et cadastraux
  - Plan des vestiaires
  - Test in-situ du 06/05/2020Elle prononce le classement niveau 5 SYE jusqu'au 23/07/2030.
- **SULNIAC : STADE DES VALLONS – NNI 562470201**  
Cette installation est référencée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 14/01/2020
  - Plans cadastral, d'implantation et de situation.
  - Plan de l'aire de jeuElle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 23/07/2030.

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 3.1. Classements Initiaux Salle

- **MAHALON : SALLE DES SPORTS – NNI 291439901**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 21/07/2020
  - PV de la Commission de Sécurité du 05/07/2016
  - Plans de l'aire de jeu et de la salle
  - Rapport de visite effectué le 21/07/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement niveau Futsal 4 jusqu'au 23/07/2030 sous réserve de retracer les lignes de touche à 1m des murs.
- **PLOUENAN : SALLE OMNISPORTS – NNI 291849901**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 10/06/2020
  - PV de la Commission De Sécurité du 02/06/1983
  - Rapport de visite effectué par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement niveau Futsal 4 jusqu'au 23/07/2030.

#### 3.2. Confirmation Classements Salle



### 3.3. Changement de niveau

- **THORIGNE-FOUILLARD : SALLE DES SPORTS DES LONGRAIS – NNI 353349901**  
Cette installation est classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 01/12/2026.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 09/03/1998
  - PV de la Commission De Sécurité du 02/10/2018
  - Plans de la salle et de l'aire de jeu
  - Plan des vestiairesElle prononce le classement niveau Futsal 3 jusqu'au 23/07/2030.

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

### 4.1. Classements Initiaux d'Eclairage

### 4.2. Confirmation Classements Eclairage

## 5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

### 5.1. Installation

- **ARGENTRE DU PLESSIS : STADE MUNICIPAL 3 – NNI 350060103**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 4 et des documents transmis :
  - Lettre d'intention
  - Plans de coupes
  - Plan de masse et de situationElle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un niveau 4 sous réserve du respect des Règlements des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014. Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105 m x 68 m.
- **GUICHEN PONT-REAN : STADE CHARLES GAUTIER 3 – NNI 351260103**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 5 SYE et des documents transmis :
  - Lettre d'intention
  - Plans de masse et de situation
  - Plan de coupe transversaleElle donne un avis favorable pour un niveau 5 SYE sous réserve du respect des Règlements des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014. Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105 m x 68 m.



## 5.2. Eclairage

- **LAMBALLE ARMOR : STADE LA VILLE MEEN 2 – NNI 221730102**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau E5 et des documents transmis :
  - Lettre d'intention
  - Relevés d'éclairage
  - Plan SDE
  - Documents Valmont SermetoElle donne un avis favorable pour un niveau E5 sous réserve du respect des Règlements des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.
- **ARGENTRE DU PLESSIS : STADE MUNICIPAL 3 – NNI 350060103**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau E5 et des documents transmis :
  - Plan de masse et de situation
  - Relevés d'éclairage
  - Plan de coupeElle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E5.
- **GUICHEN PONT-REAN : STADE CHARLES GAUTIER 3 – NNI 351260103**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau E5 et des documents transmis :
  - Etude d'éclairage
  - Plan de situation
  - Plan de l'aire de jeuElle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E5.
- **LA CHAPELLE BOUEXIC : STADE MUNICIPAL – NNI 350570101**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau E5 et des documents transmis :
  - Plan cadastral et de masse
  - Plan projet
  - Etude d'éclairageElle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E5.

## 6. AFFAIRES DIVERSES

- **GUINGAMP : STADE DE ROUDOUROU – NNI 220700101**  
La commission prend note du courrier non daté.
- **LOUDEAC : STADE LOUIS CHEVE 1 – NNI 221360101**  
La commission prend note du courrier et transmet à la CRGPS.
- **CARHAIX : STADE KERAMPULH 2 – NNI 290240302**  
La commission met à jour l'installation.
- **CONCARNEAU : STADE KERIOLET 1 – NNI 290390401**  
La commission prend note des échanges de mail.
- **GUIPAVAS : COMPLEXE SPORTIF KERLAURENT 1 – NNI 290750201**  
La commission prend note du changement d'adresse.



- **GUIPAVAS : COMPLEXE SPORTIF KERLAURENT 2 – NNI 290750202**  
La commission prend note du changement d'adresse.
- **PENCRAN : STADE KERANNA 2 – NNI 291560102**  
La commission prend note de l'échéancier des travaux.
- **PENCRAN : STADE KERANNA 3 – NNI 291560103**  
La commission prend note de l'échéancier des travaux.
- **PENCRAN : STADE KERANNA 4 – NNI 291560104**  
La commission prend note de l'échéancier des travaux.
- **BILLE : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 350250101**  
La commission prend connaissance du mail de l'US BILLE BILLE JAVENE et réaffirme sa décision du 16/04/2018 et le transmet à la CRGCS.
- **CHARTRES DE BRETAGNE : STADE ENSEMBLE REMY BERANGER 2 – NNI 350660102**  
La commission prend connaissance de l'audit réalisé par la CDTIS 35.
- **DOL DE BRETAGNE : STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 – NNI 350950101**  
La commission prend connaissance de l'audit réalisé par la CDTIS 35.
- **LA GOUESNIERE : STADE MUNICIPAL – NNI 351220101**  
La commission prend connaissance de l'audit réalisé par la CDTIS 35.
- **LIFFRE : STADE NELSON PAILLOU – NNI 351520301**  
La commission prend connaissance de l'audit réalisé par la CDTIS 35.
- **SAINT SULPICE LA FORET : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 353150101**  
La commission prend connaissance de l'audit réalisé par la CDTIS 35.

## 7. PLANNING CRTIS

La date envisagée pour la prochaine CRTIS est le 10/09/2020.

**Georges SAMSON**  
**Président CRTIS**

